# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 72099

### Texte de la question

M. Renaud Donnedieu de Vabres appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur un éventuel projet de distribution d'assurances de dommages par La Poste. A l'occasion de la renégocation du contrat de plan avec l'Etat, certaines informations, notamment dans la presse, font état du souhait de La Poste d'élargir sa gamme de services financiers au crédit à la consommation et à l'assurance de dommages aux particuliers. Or, dans ce dernier secteur, la concurrence s'avère déjà très sévère. En effet, la multiplicité des intervenants (entreprises d'assurances, mutuelles, banques, ventes par correspondance, hypermarchés) crée des conditions extrêmement favorables au consommateur qui dispose d'un large choix entre des produits performants proposés à des prix compétitifs. L'arrivée de La Poste risque de déstabiliser l'ensemble du marché de l'assurance. De plus, il semble peu acceptable qu'une entreprise de service public, disposant de fonds publics et d'avantages fiscaux (abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle et de la taxe foncière au nom de l'aménagement du territoire) intervienne sur un marché qui relève manifestement de la seule concurrence privée. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement eu égard au sujet évoqué.

### Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

### Données clés

**Auteur :** M. Renaud Donnedieu de Vabres
**Circonscription :** Indre-et-Loire (1re circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 72099
**Rubrique :** Postes
**Ministère interrogé :** économie
**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 janvier 2002, page 236
**Réponse publiée le :** 18 février 2002, page 925